M. Richard a touché deux sommes de vous, l'une de 4,000 fr. et l'autre de 10,000 fr.

R. — C'est parfaitement exact. M. Richard m'a beaucoup aidé.

D. — La commission aurait pouvoir les portes de Bourse, et les 20,000 fr. auraient constitué une part de syndicatrice du Panama.

M. Saint-Martin

D. — Passons au cas de M. Saint-Martin, qui vous a aidé en recherchant des signataires pour votre projet de loi.

M. Saint-Martin a reçu de vous d'abord quinze mille francs pour la voie obtenue, trente-cinq mille ensuite.

Arton. — Oui, M. le président.

Le président. — M. Saint-Martin nie absolument avoir reçu ces deux sommes à titre de don. Il n'a accepté, dit-il, les cinquante mille francs que comme prêt remboursable.

Arton. — *M. Saint-Martin était notre ami à M. Naquet et à moi. Tous deux le sachant peu à l'aise, nous estimâmes heureux de lui remettre cinquante mille francs à titre de don. Il ne s'agissait pas de désarroies à lui faire faire; nous n'avons et pour plus tard, pouvoir à ses services. D'accord avec M. Naquet, nous lui constituâmes ainsi un petit capital dont la famille Naquet garda l'administration.*

Je donnai ensin à M. Saint-Martin le reliquat des 50,000 francs avant mon départ pour le Panama. Je savais M. Saint-Martin favorable au Panama et l'argent que je lui ai remis n'a pas eu pour condition d'obtenir de lui une initiative quelconque pour notre entreprise.

M. Henri Maret

Le Président. — En ce qui concerne M. Henry Maret, il s'agit d'une somme de quatre-vingt-dix mille francs.

M. Tardif rappelle, d'après l'acte d'accusation, les rapports d'Arton avec M. Maret par l'entremise de Mlle Penez. Il ajoute :

Pourquoi avez-vous choisi M. Maret de tant de mystère vos offres à M. Maret, alors que vous vous estimiez, avez-vous dit, en droit de distribuer les fonds du Panama ?

Arton. — Parce que, vis-à-vis d'un inconnu et même à l'endroit des amis, il est délicat de traiter des questions d'argent.

Le président. — Rappelez-moi comment vous avez remis à M. Maret la somme quatre-vingt-dix mille francs en deux fois.

Arton. — *Parfaitement. J'ai remis tout d'abord un voiture, cinquante mille francs à M. Maret. Mais voyant sa surprise de ne recevoir que cette somme, j'ai ajouté : « Ce n'est que la moitié de ce que je vous dois. » C'est au Radical que je donnai à M. Maret quarante autres mille francs, demeurant ainsi son débiteur de dix mille francs.*

D. — Vous arrive même dit alors, M. Lajeunesse-Villars l'affirme, que la versertie ne les dix mille francs restants, l'émission n'ayant pas réussi.

R. — Je ne me souviens pas, mais je ne le crois point.

D. — M. Maret nie absolument avoir rien reçu de vous.

R. — Je le sais.

M. Antide Boyer

D. — Est ce que vous avez remis du l'argent à M. Antide Boyer ?

R. — Oui, M. le président, je lui ai donné d'abord trois mille francs à la Chambre et postérieurement neuf mille francs, au total six mille francs.

D. — M. Antide Boyer s'élève contre vos dires. Il n'a reçu de vous, dit-il, que *trois mille francs à titre de prêt, qu'il vous aurait remboursés.*

R. — Ce que dit M. Antide Boyer est inexact; j'ai même payé en 1889 un billet de trois cent francs en l'acquit de M. Antide Boyer; c'est tout ce que je puis dire. J'ajoute que les trois mille francs n'ont jamais été donnés à M. Antide Boyer pour le Panama.

D. — L'instruction a constaté cependant que M. Antide Boyer avait voté pour votre projet.

M. Planteau

D. — Avez-vous remis quelque chose à M. Planteau ?

R. — Oui, trente mille francs.

D. M. Planteau déclare avoir reçu les trente mille francs en question qu'à titre de prêt et pour acheter une imprimerie.

Arton. — *J'ai donné à M. Planteau les trente mille francs sans restriction, après le vote de Panama. Cela était un don et non un prêt. (Mouvement).*

D. — On a trouvé chez vous une lettre dans laquelle M. Planteau portait des accusations contre M. Barbe et Eiffel.

R. — Oui, et comme je n'avais jamais tenu cette lettre en main, j'ai été très étonné qu'on l'eut découverte chez moi. J'ai reçu par ailleurs une lettre de M. Planteau, lettre où il m'annonce qu'il est en pourpariers de son imprimerie et qu'il me fait ses offres de services de correspondant.

Le président. — C'est exact, voici cette lettre. M. Planteau désirait effectivement avoir les travaux d'imprimerie du Panama.

M. Gaillard

M. Tardif continue :

Vous avez remis à M. Gaillard, député du Var, cinq, une somme de 12,000 francs.

Arton. — Oui.

D. — M. Gaillard déclare que s'il avait déjoué avec vous à la Maison-Dorée, il n'avait, par contre, jamais rien reçu de vous, à l'exception de mille francs, prix de deux tableaux exposés par Mme Gaillard aux Champs-Elysées.

R. — *J'ai donné deux mille francs en plusieurs acomptes. Mais pourquoi, d'ailleurs déclarerais-je des faits faux ? Quel intérêt aurais-je à compromettre des gens inutilement dans ma situation actuelle. Aucun, assurément, on en conviendra. (Mouvement prolongé dans l'auditoire.)*

D. — On avec vous donné à M. Rigaut ?

R. — 12,000 fr. que je lui ai remis chez lui, avenue de Villiers.

Le président. — M. Rigaut nie absolument.

R. — Mais, j'affirme, et mes affirmations sont corroborées par un témoin qui a connu mes rapports avec M. Rigaut, alors que celui-ci niait m'avoir jamais vu.

Le président. — C'est exact. Un témoin, M. de Constantin, a été témoin d'un entretien entre M. Rigaut et vous avant le vote du Panama.

M. Lalisant

D. — Et M. Lalisant ?

R. — M. Lalisant a reçu de moi trente mille francs que lui, avenue Victor-Hugo.

D. — M. Lalisant affirme le contraire.

R. — C'est moi qui ai raison. Des témoins ont reconnu, *du reste, que je me suis rendu au domicile* de M. Lalisant et qu'en celui-ci avait mis également. Mon cornet saisi à Paris peut fixer sur la date et la nature de ma visite.

D. — Le nom de M. Lalisant figure, du reste, sur le carnet de chèques saisi chez M. Souligoux.

Interrogatoire de M. Saint-Martin

L'interrogatoire d'Arton étant terminé, le président procède à celui de M. Saint-Martin.

D. — Vous êtes un courtier de la première heure, ayant antérieurement connu Arton chez M. Naquet.

Saint-Martin. — C'est exact. Mme Rouer, que l'on n'oppose comme témoin, est une personne dont il importe que je parle. *Jeune parti en Amérique dans une troupe ermite, Arton dont elle était l'amie, pays plus tard pour la faire venir sur de petites ressources au Brésil. Arton de la famille Rouer, très honorable famille. Mme Rouer, qui était revenue en France, introduisit Arton dans cet intérieur où la présence comme son oncle. C'est ainsi qu'Arton est arrivé dans la famille Rouer, qui le présenta à M. Naquet, lequel le fit connaître à moi et à d'autres. Ceci dit, à mon point de vue, essentiel à dire pour l'initiation des faits.*

Arton, qui était revenu à l'aise du Brésil perdit vers à un certain moment et à un moment son intention de se suicider. Il ne lui restait que dix mille francs. Je lui conseillai de venir voir M. Naquet à la Société de la Dynamite, lui faisant l'offre de ce qui pouvait l'aider à sortir d'affaire. Si j'avais laissé Arton se suicider, je ne serais pas ici. Je suis compromis, c'est donc ma faute.

A ces mots, l'auditoire tout entier part d'un franc et bruyant éclat de rire.

Un jour, M. Naquet, c'était en 1887, écrit à Arton : « Venez demain, Saint-Martin. Il faut que vous voyez M. Il connaît mieux que moi la Chambre.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Saint-Martin, lettre dont nous avons reproduit le texte d'après l'accusation.

M. Saint-Martin ne comprend pas que M. Naquet et Arton aient accordé tant d'importance à son intervention éventuelle. « Il ne bonasinait, dit-il, personne au Parlement ».

Le président. — M. Naquet contestera tout-à-l'heure ce dire. Il vous a dit qu'il connaît à l'avance. N'avez-vous point, en demandant, fait des démarches pour obtenir des adhésions de parlementaires au projet ?

M. Saint-Martin. — Avant de répondre, permettez-moi de rappeler le détail de mon arrestation et bien-aimé dire certaines choses je n'ai cette de Russie. Mon courtier m'informe alors que j'ai en quelque sorte.

M. Saint-Martin raconte avec humour le scénario de cette arrestation véritable hors-d'œuvre dans l'affaire, et il s'étonne qu'on l'ait arrêté sciance tonnante. Mon vieux dévoué, vient spécialement à Paris, consolons du parlementarisme communal, provinciat et national.

En résumé, M. Saint-Martin se défend d'avoir jamais joué un rôle politique et de propagandiste à la Chambre : il ne s'occupait que de ses courtes. Ceci posé, en phrase incidente, M. Saint-Martin raconte l'avènement du ministère Tirard, cela prend encore quelques minutes, puis l'accusé ouvre une parenthèse avec la permission du président et raconte la perquisition faite chez lui pendant son absence.

Après avoir énuméré tous ses titres, après avoir raconté sa comparution devant le juge d'instruction, après avoir expliqué longuement qu'il ne connaît personne à la Chambre, sauf un ou deux collègues, après avoir en passant fait une petite réclame à un journal d'Avignon, auquel il collabore, M. Saint-Martin indique qu'Arton est un homme d'une habileté extraordinaire et, quand le Président lui demande à parler clairement sur les 3000 francs qu'il devait donner, de la part de M. Clovis Hugues, il répond et qu'il n'a pas donnés, *il répond encore par des* phrases étrangères aux débats.

Cependant, M. Saint-Martin reconnaît avoir fait encaisser un billet par Arton, un billet de 2,000 francs; puis, il lui a emprunté 2,000 fr. Quant à M. Clovis Hugues, il est faux qu'Arton qui rien donné à M. Saint-Martin : du 3 reste tout ce que dit Arton est faux, archi-faux.

Clovis Hugues, dit M. Saint-Martin, lui aussi fait un tout imaginaire; je ne lui ai jamais rien donné, ni rien l'apporté. Arton a le « bien quelque chose, mais ce n'est pas ça tout à fait. »

Arton interpellé sur les déclarations de M. Saint-Martin, dit :

Je répondrai plus tard à M. Saint-Martin au sujet des sommes qui m'adresse : mais j'affirme que jamais je ne suis resté seul dans le cabinet du juge d'instruction. Mardi dernier M. de Saint-Martin a dit ici qu'il me traitait avec dédain, et moi je soutiens que, pas une fois pendant nos interrogatoires, M. Saint-Martin n'est sorti de chez le juge d'instruction sans venir me tendre la main : j'en appelle à ce monsieur du juge d'instruction et de son greffier.

Cela dit à voix forte et haute.

L'audience est suspendue.

L'audience est reprise à 3 heures et M. de St-Martin est invité à terminer ses explications.

L'accusé parle pendant une heure, mais ne donne aucun renseignement.

Le président lui demande avec quels fonds il a fait divers paiements à la date qui concorde *précisément* avec celle où Arton dit lui avoir fait un premier versement de 35,000 fr.

M. de Saint-Martin prétend n'avoir reçu d'argent que de la caisse boulangiste, par l'entremise de son intime ami M. Naquet; c'est avec cet argent qu'il a pu payer ses dettes.

On lit une lettre de M. Naquet, témoignant en faveur de M. Saint-Martin, mais cette lettre est adressée de Londres et M. Tardif fait observer que le signataire est en fuite.

La M. de *Saint-Martin entame un vrai réquisitoire contre Arton qui il reproche* d'